Madame, Monsieur le député,

Les attentats de vendredi 13 novembre furent d’une barbarie sans précèdent. Face à cette effroyable horreur, les professionnels de santé, ont fait face et se sont mobilisés pour garder la vie quand bien même il n’en restait qu’un souffle, quand bien même les scènes étaient atroces, quand bien même ils étaient en état de choc, bravant la peur, toujours en respectant l’autre.

Les professionnels de santé libéraux se sont mobilisés, encore une fois, à l’aube de ce 13 novembre, pour défendre des valeurs d’indépendance et de liberté. Cette mobilisation par son ampleur a été exceptionnelle, tant en région qu’en Ile de France pour dire NON à cette loi de Santé portée par Marisol Touraine.

Ces mêmes professionnels de santé ont su se remettre au travail en cette tragique nuit du 13 novembre alors qu’ils étaient en grève, pour soigner les survivants de ces attentats avec respect et dignité.

L’état d’urgence fut décrété tout en respectant le deuil et le recueillement. Cette mesure ayant restreint certaines libertés et notamment les rassemblements, les professionnels de santé ont pris leurs responsabilités et en espéraient autant de leur Ministre de tutelle. Le déni voire le dénigrement est le sentiment que chaque professionnel ressent de la part de cette Ministre.

La loi de modernisation du système de santé n’est pas **une simple loi mais un projet de société.**

Une loi qui aura des conséquences sociétales profondes aussi bien pour les patients que pour les professionnels de santé.

Ce projet remet en cause les principes fondamentaux de notre système de santé : **la solidarité de l’assurance maladie, l’indépendance et la liberté de ses acteurs, (patients et professionnels  de santé), la liberté et la confiance des patients (données de santé etc.), la proximité par le maillage territorial.**

Cette loi aura une incidence colossale sur la société et sur le système de santé et notamment sur ses 3 principes fondamentaux **: l’égalité d’accès aux soins, la qualité des soins, la solidarité.**

Le débat sur cette loi ne doit pas être tronqué, le débat ne peut guère être balayé d’un revers de main dans les conditions actuelles.

Pourquoi ne pas reporter cette loi ? Pourquoi est-elle une urgence, surtout dans un tel contexte ?

Une si grande réforme, ne doit-elle pas avoir l’assentiment de tous ?

La réponse sera à la hauteur du cynisme de la tutelle. Les professionnels de santé n’appliqueront pas cette loi si elle est votée. Pire, dès que l’état d’urgence sera levé, ils se rassembleront à nouveau et mettront en place un blocage sanitaire sans précédent en s’expatriant dans d’autres contrées…

Veuillez croire, Madame, Monsieur le député, en l’expression de ma considération.